

Le volet de l'environnement dans la politique étrangère canadienne

Le point de vue des Canadiens sur les questions d'environnement est en constante évolution : d'abord d'ordre national et transfrontière, leurs préoccupations sont maintenant à l'échelle internationale et planétaire. Tout comme la paix et la sécurité sont des objectifs nécessaires, les dangers d'un environnement qui se détériore sont généralement devenus une priorité dans le monde.

Le principe de base de la politique étrangère du Canada en matière d'environnement est que les problèmes environnementaux ont déjà commencé à affecter le bien-être des Canadiens. Il est donc essentiel que la politique étrangère canadienne fasse fond sur la politique nationale en matière d'environnement ainsi que sur les progrès réalisés à ce chapitre dans nos relations avec les États-Unis, notamment en ce qui a trait aux pluies acides et à d'autres questions, afin que nous puissions faire face aux répercussions mondiales des changements environnementaux.

Les questions d'environnement influent sur presque tous les aspects de la politique étrangère :

- la prospérité et la compétitivité sont directement touchées par divers facteurs, dont l'appauvrissement des ressources marines et l'établissement de régimes internationaux qui s'occupent des émissions de gaz à effet de serre;
- l'assistance publique sera affaiblie si la croissance des pays en développement est limitée par la détérioration de l'environnement;
- l'appauvrissement des ressources disponibles ou certains phénomènes

naturels aggravés par la modification de l'environnement pourraient entraîner des migrations de masse et peut-être même des conflits;

- certaines questions comme la sécurité sur le plan nucléaire et les déchets nucléaires prouvent que l'environnement est déjà un élément essentiel de la sécurité de la planète;
- on assiste à l'émergence d'un nouveau marché d'exportation offrant des produits, des services et des technologies écologiques.

Bref, l'environnement est un facteur important dans tous les aspects de la politique étrangère, qu'il s'agisse des relations bilatérales et multilatérales, du développement, de la sécurité, de la politique commerciale ou des finances internationales. Ce qui apparaît comme un phénomène nouveau, c'est le fait de reconnaître que les solutions aux problèmes environnementaux requièrent une coopération internationale de grande envergure. Le Sommet de la Terre de 1992 et les accords adoptés à cette occasion ont constitué un tournant important dans l'élaboration des priorités mondiales.

Le Canada axe sa politique étrangère relative à l'environnement sur quatre grandes priorités :

• Le renforcement des organismes internationaux

Les organismes internationaux influents constituent le point de départ essentiel des initiatives multilatérales prises en matière d'environnement, de l'élaboration de lois internationales sur l'environnement et de la recherche sur l'environnement;

• L'établissement des secteurs prioritaires

Les pratiques de gestion forestière acceptées internationalement et la protection des ressources marines, en particulier les pêches, contribueront de façon importante à faire progresser la planète vers un développement durable;

• L'expansion des relations bilatérales en matière d'environnement

Certains pays, outre les États-Unis, ont une influence directe sur le savoir-faire du Canada en matière d'environnement ou sont des partenaires visant les mêmes objectifs environnementaux. De plus, la coopération régionale, comme celle qui existe entre les pays de l'Arctique, revêt une importance croissante pour la santé des écosystèmes fragiles.

• La mise en vigueur des conventions

Le 4 décembre 1992, le Canada a ratifié la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur le changement climatique. Compte tenu du processus de ratification en cours dans les autres pays, les Conventions devraient entrer en vigueur en 1994. Elles sont parmi les premiers instruments obligatoires qui, s'ils sont exécutés comme il se doit, offriront des avantages au monde entier au chapitre de l'environnement.

L'activité de suivi institutionnel la plus importante découlant des décisions prises au Sommet de la Terre sera sans doute la mise en oeuvre concrète de la nouvelle Commission du développement durable créée par les Nations Unies. Comme à Rio, le Canada entend jouer un rôle de premier plan, en sa qualité de membre de la Commission, dans la recherche des solutions communes pour l'avenir. Les solutions que nous concevons aujourd'hui seront déterminantes pour le bien-être des générations futures. 🍀



La voie de l'avenir

par Arthur H. Campeau, c.r.,

Ambassadeur du Canada pour l'environnement
et le développement durable

La Commission du développement durable (CDD) a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies à la session de l'automne dernier, en vue de garantir et de vérifier la mise en oeuvre de l'Agenda 21 et des autres accords adoptés au Sommet de la Terre de Rio, ainsi que de renforcer le rôle des Nations Unies et de tous leurs organes dans les domaines de l'environnement et du développement.

Au sein du système des Nations Unies, la CDD est une commission fonctionnelle du Conseil économique et social, dotée d'une structure et de procédures semblables à celles de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Il s'agit d'une institution intergouvernementale composée de 53 membres des États participants, élus pour deux ans. La Commission, dont le siège est à New York, se réunira pour la première fois du 14 au 25 juin 1993.

Lors de la réunion organisationnelle de février 1993, le Canada a été élu à la Commission et cette dernière a été dotée d'un bureau. Ce bureau est présidé par l'ambassadeur Razali de Malaisie, qui a participé activement à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et à la dernière Assemblée générale des Nations Unies. En ma qualité de vice-président du bureau pendant l'année qui vient, je collaborerai étroitement avec l'ambassadeur Razali pour faire avancer les travaux de la Commission.

Élaboration d'un plan d'action

La priorité de la CDD, pour sa première année de fonctionnement, est de mettre au point un plan d'action concret orienté vers l'avenir. Pour ce faire, elle devra : établir des lignes directrices concernant l'information exigée des gouvernements, des autres organisations des Nations Unies et des groupes externes; élaborer des méthodes de fonctionne-

ment pour les futurs travaux de la Commission; explorer les moyens d'aider les pays à préparer leurs plans d'action nationaux; et déterminer la meilleure façon de procéder à l'examen de l'Agenda 21. Ce dernier ainsi que les autres documents de Rio seraient classés par thème en «groupes» de dossiers. Certains groupes seraient examinés chaque année tandis que d'autres seraient étudiés au moins une fois avant 1997. Un examen général de tous les groupes est prévu en 1997, cinquième anniversaire de la CNUED.

Groupes proposés :

- éléments critiques de durabilité;
- ressources et mécanismes financiers;
- éducation, sciences, transfert de technologies saines sur le plan écologique, renforcement de la coopération et des capacités;
- structures de décision;
- rôle des principaux groupes, notamment des autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG);
- santé, établissements humains et eau douce;
- désertification, forêts et biodiversité;
- atmosphère, océans et tous les types de mers;
- produits chimiques toxiques et déchets dangereux.

Chaque session annuelle de la CDD comprendra une réunion de niveau ministériel, qui permettra de définir l'orientation et les priorités de la Commission et d'examiner les nouveaux dossiers du jour dans un contexte politique direct et permanent. On espère que cette première réunion de haut niveau aura lieu les 23 et 24 juin 1993.

Les priorités du Canada

À mesure de l'évolution des travaux sur les grands dossiers définis par la CDD, le Canada veillera à ce que la

Commission tienne compte de ses priorités et les intègre à ses recommandations et à ses rapports. Nos objectifs, énumérés ci-après, se fondent toujours sur

les engagements pris par le Canada au Sommet de la Terre :

- encourager l'élaboration de rapports et de plans nationaux;
- garantir la transparence des travaux de la Commission en y faisant participer des groupements d'Autochtones, de gens d'affaires et de scientifiques;
- stimuler l'élaboration d'un nouveau droit international;
- renforcer la coopération en ce qui a trait à la gestion, à la conservation et à l'exploitation durable de tous les types de forêts;
- appuyer les travaux de la Conférence des Nations Unies sur la pêche en haute mer.

Le Canada déploie des efforts tout particuliers pour que la CDD prête attention aux opinions exprimées par les représentants des nombreuses organisations non gouvernementales (ONG). Notre pays s'est montré très partisan de la participation de ces organisations à la CNUED et il continue d'affirmer que leur contribution aux travaux de la Commission est nécessaire.

Un cadre de travail pour l'avenir

La Commission du développement durable a le mandat de mettre en oeuvre les accords adoptés à la CNUED. Sa capacité d'atteindre les objectifs qui lui ont été fixés dépendra de ce que nous – organismes internationaux, gouvernements nationaux, ONG, groupes autochtones, milieux d'affaires et autres – y investirons. En premier lieu, nous devons délimiter les objectifs et les actions de cette institution, et établir des lignes directrices et des repères précis pour évaluer ses résultats. Deuxièmement, nous devons accepter les obligations que ces objectifs et ces échéances signifieront pour nous, ses adhérents. Ces résolutions jetteront les bases d'un organe international sérieux et crédible qui donnera une dimension pratique aux importants engagements pris à la CNUED. ♣

Le développement durable

• Le début d'un nouveau partenariat •

Une chose curieuse s'est produite avant la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de juin 1992 : les gouvernements, les dirigeants de l'industrie et les militants plus habitués à un débat polarisé que constructif, se sont éloignés prudemment de leurs positions retranchées et ont découvert un terrain d'entente dans l'idée du développement durable.

Dans leur tentative de définition et de mise en oeuvre d'une forme de développement durable, les participants à la CNUED ont commencé à examiner une nouvelle façon de travailler ensemble — une collaboration fondée sur l'ouverture d'esprit, l'inclusion de tous les intervenants, une vaste base de connaissances et l'accroissement de la participation du public au processus décisionnel. Il s'agit donc du lancement d'une nouvelle méthode de gestion de la planète.¹

Bien que le sommet de Rio n'ait pas apporté (il ne le pouvait pas) de solutions instantanées aux problèmes économiques et environnementaux de la planète, on s'est quand même rendu compte de la valeur de ce que les intervenants avaient à dire. Ainsi, il n'a pas seulement été décidé de faire du développement durable un objectif mondial à la CNUED, mais on y a aussi vu la naissance du processus d'un partenariat, si important pour la réalisation de cet objectif. D'ailleurs, selon M. Willy Brandt, ce processus tient compte du fait que notre avenir est trop important pour le laisser entre les mains des gouvernements et des experts.²

C'est ce processus, et le concept dont il découle, que nous examinerons ici, car il est peu de notions qui ont

suscité autant d'intérêt, de débats, de malentendus et même de scepticisme que le développement durable.

Qu'est-ce que le développement durable?

En 1987, la Commission mondiale de l'environnement et du développement (CMED) recommandait que le développement se fasse de manière à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations à venir de satisfaire à leurs propres besoins.³ Selon la Commission, le «développement durable» est un moyen de mettre fin à la menace qui pèse sur l'environnement et sur le développement dans tous les pays. Au cours des années qui ont suivi, le développement durable est d'abord entré dans le vocabulaire de tous les jours, et il est aujourd'hui appuyé par les organismes de l'ONU, les gouvernements nationaux, les sociétés multinationales et les organisations non gouvernementales (ONG).

Malgré sa popularité, cette notion a quand même été contestée. Le développement durable a été qualifié de contradiction, de chose irréalisable et même de nouvelle

justification du statu quo.

Ces trois arguments seraient vrais si l'on définissait le développement seulement en termes de croissance ou d'expansion quantitative infinie de l'économie. Les modèles internationaux de développement ont évolué considérablement au cours des dernières années et, aujourd'hui, la plupart des participants au présent débat admettent que le développement doit être à la fois qualitatif et quantitatif. Le terme développement durable couvre les deux notions.

Le développement durable ne considère la croissance quantitative (que l'on mesure grâce à des indicateurs comme le produit national brut et le revenu par habitant) que comme l'un des éléments de la santé économique d'un pays. Tout aussi importants sont les facteurs qualitatifs tels l'espérance de vie, le taux d'alphabétisme, la répartition de la richesse et l'intégrité de l'environnement.

Une économie fondée sur le développement durable cherche à conserver les ressources naturelles disponibles, ce qui lui permet de se développer en s'adaptant, en améliorant ses connaissances, son

« LE DÉVELOPPEMENT DURABLE rallie virtuellement toutes les préoccupations de l'humanité - qu'il s'agisse de la sécurité, d'un environnement enrichissant, du progrès économique, de la démocratie, de la coopération internationale ou de l'avenir de nos enfants. C'est ainsi que s'est créé un grand partenariat mondial, ce qui n'avait jamais été possible auparavant. »

Tiré d'une déclaration de la Commission mondiale de l'environnement et du développement, Londres, 24 avril 1992

organisation, son efficacité technique et en faisant preuve de sagesse.⁴ Un développement réalisé en fonction de ces normes sera durable et capable de résoudre nos problèmes économiques, écologiques et sociaux les plus urgents.

Après des décennies de soutien du développement en fonction de la croissance, les grandes institutions financières internationales en sont arrivées aujourd'hui à la même conclusion. Dans son Rapport de 1992 sur le développement dans le monde, la Banque mondiale déclarait :

«Le développement consiste à améliorer le bien-être des gens. Rehausser le niveau de vie et améliorer l'éducation, la santé et l'égalité des chances sont tous des éléments essentiels du développement économique. Par ailleurs, le respect des droits politiques et civils sont des objectifs de développement plus vastes. La croissance économique est un moyen essentiel de permettre le développement, mais, en soi, elle est un indicateur bien imparfait du progrès.»⁵

Étant donné qu'il favorise une démarche axée sur le processus plutôt que principalement sur le produit final, le développement durable est l'outil idéal d'intégration des objectifs économiques et environnementaux. Voici la façon la plus utile de définir le développement durable :

«Améliorer la qualité de vie tout en agissant en fonction de la capacité des écosystèmes qui nous font vivre.»⁶

Que faisons-nous de différent?

En tant que processus, le développement durable a plusieurs caractéristiques particulières : il est fondé sur le long terme et tend à favoriser la diversité et le pluralisme; il encourage l'équité et la justice à l'intérieur des pays (sans égard à la classe sociale et au sexe) et

entre les différents pays (le Nord et le Sud); sa démarche est holistique et il fonctionne mieux dans un milieu favorisant la participation et le partenariat.

La confiance est également un élément essentiel. Dans son message, la CNUED soutient que, si la confiance entre les participants n'est pas toujours possible, on peut par contre faire confiance au processus. En se fondant sur des valeurs et des objectifs communs, le partenariat sort les participants des sphères traditionnelles d'intérêts et de responsabilités et les entraîne dans la recherche de solutions.

Ainsi, il est possible d'établir des ponts entre le gouvernement, l'industrie, les ONG chargées de l'environnement et du développement et une multitude d'autres intervenants, en concentrant l'attention de ces derniers non pas sur le point de vue de chacun, mais sur les objectifs communs, permettant ainsi à tous les participants de devenir des «partenaires» appréciés.

Au cours de sa préparation à la CNUED, le Canada a tenté d'établir pareil partenariat et a obtenu des résultats encourageants. Au moment de la conférence, non seulement les ONG chargées de l'environnement et du développement, les regroupements de femmes, d'Autochtones et de jeunes, les syndicats, le milieu des affaires et l'industrie étaient-ils représentés dans la délégation officielle, mais ils ont en outre aidé le Canada à définir sa position.

Ces partenariats ne sont pas disparus après Rio. Au Canada, un groupe national d'intervenants composé de représentants de chaque grand secteur de la société a convenu de répondre aux engagements pris à la Conférence. Les représentants se sont réunis pour mettre au point des projets d'avenir nationaux, sectoriels et communautaires.

D'autre part, les efforts que déploie le Canada pour promouvoir la participation non gouvernementale aux tribunes internationales, surtout dans le cadre de la Commission du dévelop-

pement durable des Nations Unies, suivent la tendance du reste du monde, tendance que le Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, a récemment qualifiée de façon nouvelle de mener les affaires internationales, en faisant participer les gens et en axant l'action sur eux.⁷

Une influence sur l'avenir

Dans presque tous les domaines, les solutions aux problèmes contemporains de la planète, qu'il s'agisse d'économie, d'échanges commerciaux, de société, de développement ou de politique et de sécurité, passent par un plus grand consensus et un engagement plus marqué à l'échelle internationale. Le partenariat et la collaboration entre États sont d'autant plus importants que les problèmes abordés nous touchent tous. Par exemple, les changements climatiques et la réduction de la biodiversité ne pourront pas être freinés uniquement par une grande puissance ou même par un bloc de pays.

En cette nouvelle ère de diplomatie internationale, la capacité des puissances moyennes comme le Canada de convaincre les autres d'abandonner le jeu des concessions arrachées dans un climat de mauvaise foi et de passer à un partenariat à l'échelle de la planète, pourrait bien être un facteur déterminant de l'avenir du globe.⁸

Le développement durable offre la possibilité de protéger l'environnement et de revitaliser les économies de la planète; de plus, il marquerait le début d'une nouvelle ère d'innovation et de créativité. Ses avantages ne se matérialiseront toutefois que lorsque le concept et le processus seront généralement adoptés. En s'engageant à établir une politique étrangère favorisant le développement durable et renforçant les institutions internationales qui s'occupent de ce dossier, le Canada veut s'assurer de laisser à la prochaine génération un avenir plus prospère, plus sûr et plus sain. 🍁

1. Roche, Douglas, *A Bargain for Humanity: Global Security by 2000*, Edmonton, 1993.

2. Brandt, Willy, *Nord-Sud : un programme de survie*, 1981.

3. Commission mondiale de l'environnement et du développement, *Notre avenir à tous*, éditions du Fleuve, 1988.

4. Union mondiale pour la nature, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Fonds mondial pour la nature, *Sauver la planète : stratégie pour l'Avenir de la Vie*, 1991.

5. Banque mondiale, *Rapport de 1992 sur le développement dans le monde : le développement et l'environnement*, Washington, 1992.

6. UMN/PNUÉ/FMN, op. cit.

7. Tiré d'un message du Secrétaire général des Nations Unies; Boutros Boutros-Ghali, dans le numéro de décembre 1992 de la revue *Life*.

8. Roche, op. cit.

Le Canada et le Mexique

• Collaborent à des projets environnements •

Le Canada et le Mexique travaillent ensemble en vue de renforcer leurs pratiques de surveillance et d'application en matière d'environnement. Dans le cadre du *Programme des partenariats internationaux* du Plan vert du Canada, un million de dollars a été affecté au Mexique pour la deuxième année consécutive.

Les projets continueront de viser essentiellement la formation dans les domaines du contrôle de l'application des règlements relatifs à l'environnement, de la gestion des substances dangereuses, du traitement des eaux usées, du contrôle de la pollution atmosphérique et de l'évaluation des répercussions environnementales.

Les responsables canadiens et mexicains s'emploient actuellement à définir l'ampleur des projets, compte tenu des priorités environnementales du Mexique, de la nécessité de renforcer les mécanismes dans ce pays pour faire appliquer les lois et les règlements en matière d'environnement et du désir du Canada de promouvoir ses propres compétences dans ce domaine.

En 1992, le Canada a financé 21 projets au Mexique. Citons notamment l'installation d'un laboratoire mobile pour mesurer sur place les émissions industrielles et municipales qui polluent l'air, la terre et l'eau (voir encadré), ainsi que l'élaboration de règlements et de plans de protection environnementale pour les entreprises dont les activités comportent des risques élevés. L'explosion qui a eu lieu à Guadalajara en 1992 a incité le Mexique à intensifier ses activités afin d'éviter que des accidents de cette nature ne se reproduisent. En outre, des spécialistes canadiens ont rencontré des cadres supérieurs du Secrétariat du développement social et de l'écologie du Mexique (SEDESOL) pour les aider à mettre en oeuvre des vérifications environnementales détaillées et former leur personnel.

Créé en 1991 dans le cadre du Plan vert, le *Programme des partenariats internationaux* se poursuivra jusqu'en 1997. Il vise à faire avancer, sur la scène internationale, les intérêts du Canada en matière d'environnement et de développement durable au moyen de partenariats multilatéraux, bilatéraux et commerciaux qui correspondent aux priorités canadiennes. Ce programme a une double finalité : aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs en matière d'environnement et ouvrir de nouveaux débouchés aux entreprises canadiennes qui offrent des produits et des services dans ces secteurs.

Les entreprises canadiennes s'occupant d'environnement ont trouvé au Mexique un marché en pleine expansion. Elles y ont fait leurs preuves de façon éclatante, et leurs initiatives fructueuses ont permis la signature de nouveaux contrats avec le gouvernement mexicain, dont certains grâce aux sommes prêtées au Mexique par la Banque mondiale.

La coopération entre le Canada et le Mexique sur le plan de l'environnement n'est pas un phénomène nouveau. En 1988, les deux pays se sont joints aux États-Unis pour signer un protocole d'entente sur les oiseaux migrateurs et leurs habitats nord-américains. En 1990, le Premier ministre du Canada et le Président du Mexique ont signé l'Accord de coopération Canada-Mexique dans le domaine de l'environnement, qui permettra de planifier et de coordonner des projets conjoints susceptibles de rapporter des avantages environnementaux et commerciaux aux deux pays.

Les projets auxquels participent actuellement le Canada et le Mexique au chapitre de l'environnement tiennent compte de leurs priorités communes et ouvrent d'autres possibilités de collaboration, surtout dans le secteur privé.

Les partenariats qui se créent renforcent eux aussi l'engagement du Canada à développer une grande industrie de l'environnement et à aider les entreprises canadiennes dans les marchés extérieurs. 🍁

PRIORITÉS MONDIALES

Les laboratoires mobiles s'attaquent à la pollution

Afin d'aider le Mexique à lutter contre la pollution, le Canada a fourni à ce pays un laboratoire mobile qui peut inspecter sur le terrain les déchets gazeux et liquides, analyser les émissions d'hydrocarbures, de monoxyde de carbone et de gaz carbonique, détecter les radiations et contrôler la qualité de l'air.

Le laboratoire mobile sera un outil précieux pour le procureur général du Mexique chargé de l'environnement; lors des inspections régulières des industries, il lui permettra de mesurer les émissions qui polluent l'air, la terre et l'eau. De plus, il servira à contrôler les normes environnementales minimales, et les résultats contribueront à la mise au point de mesures correctives pour les industries qui ne satisferont pas à ces normes. Le laboratoire mobile est équipé pour détecter et analyser des traces de contaminants précis qui émanent de processus industriels.

Construit par Malley Industries de Moncton, au Nouveau-Brunswick, le laboratoire est doté d'un équipement spécial fourni par Caledon Control Ltd. de Mississauga et R.A. Kirby Sales de North York, en Ontario. 🍁

Canada

456F

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

PRIORITÉS MONDIALES

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE CANADIENNE SUR L'ENVIRONNEMENT • PRINTEMPS 1993 •

Depuis plusieurs années, le Canada, comme la plupart des autres pays, attache une importance accrue à la protection de l'environnement mondial. Les Canadiens sont très sensibles au rôle international que joue leur pays dans ce dossier et s'attendent à ce qu'il apporte une juste contribution à la protection d'un environnement mondial fragile.

Priorités mondiales est un bulletin trimestriel qui traitera de la façon dont la politique étrangère du Canada peut relever, avec le maximum d'efficacité, les défis environnementaux planétaires. Chaque bulletin portera sur une question prioritaire pour le Canada dans le domaine de la politique étrangère relative à l'environnement, et mettra en relief les initiatives mises en oeuvre à l'étranger, à la rubrique «Politique étrangère en action». L'ambassadeur du Canada pour l'environnement et le développement durable discutera des questions concernant les priorités mondiales sur l'environnement et rendra compte des travaux de la Commission du développement durable des Nations Unies. De temps à autre, le bulletin contiendra des articles de collaborateurs spéciaux ainsi que des critiques de livres.

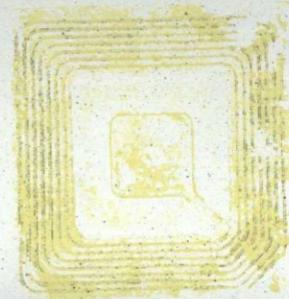
Entre 1988 et 1992, le pourcentage de Canadiens qui pensent que les questions environnementales concernent le monde entier a presque triplé.



PRIORITÉS MONDIALES

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE CANADIENNE SUR L'ENVIRONNEMENT • PRINTEMPS 1993 •

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
125 promenade Sussex
Ottawa, Ontario
K1A 0G2
Canada



Au Canada, vous pouvez commander des copies supplémentaires de *Priorités mondiales* et Commerce extérieur Canada au (613) 944-4000 ou au numéro sans frais 1-800-944-4000. À l'étranger, communiquer avec la mission canadienne la plus proche.

POSTE MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation
Port payé Postage paid
Nbre Blk
797
OTTAWA